Constat du stockage de paille sur le site Les Paturelles à Coussay-les-Bois, sans dispositif de défense incendie

La SCEA Les Nauds a commencé au mois de juillet le stockage de bottes de paille sur le site Les Paturelles.

- Sous l'appentis du bâtiment 1
- Sur toute la longueur du bâtiment 2, en dehors de l'appentis
- Au milieu de la plateforme bitumée

Au 26 juillet le stockage est déjà très important, et l'arrivage de paille continue.

La paille est stockées alors que les travaux ne sont pas terminés. Il s'avère en particulier que le site n'est pourvu d'aucun dispositif de défense contre l'incendie.

Ce stockage de paille sous les panneaux photovoltaïques, en bordure de la Forêt de la Guerche et de la Groie, sans dispositif de défense extérieure de lutte contre l'incendie, constitue une grave menace pour une forêt classée à risque d'incendie. Il ne respecte pas le permis de construire.

Nous demandons le retrait de la paille actuellement stockée, et l'interdiction de tout stockage avant la fin des travaux et la délivrance d'un avis de conformité délivré par le SDIS. Ci-après les photos prises le 18 juillet 2023 et le 26 juillet 2023



Stockage au nord du Bâtiment 1 - Cliché du 18 juillet 2023



Stockage au nord du bâtiment 2 Cliché du 18 juillet 2023



Stockage au nord du bâtiment 2 Cliché du 26 juillet 2023



Stockage au nord du bâtiment 2 à proximité de l'onduleur Cliché du 26 juillet 2023



Stockage sur la plateforme Cliché du 26 juillet 2023



Stockage sur la plateforme Cliché du 26 juillet 2023



Livraison de paille sur la plateforme Cliché du 26 juillet 2023

Sécurité contre l'incendie

- La réserve incendie n'existe pas. Le poste de transformation et livraison a pris la place de cette réserve. Le SDIS a demandé la création sur le site d'une réserve incendie d'un volume de 780 m3 minimum. Cette réserve est identifiée sur le plan de masse au 1/500ème. Il s'agit d'une cuve cylindrique de 13 m de diamètre et 6 m de hauteur, accessible en entrée de site.
- Aucun aménagement d'accès au bassin de rétention n'a été réalisé, alors que Le SDIS a demandé d'aménager la réserve conformément à la circulaire interministérielle N°465 du 10 décembre 1951 relative à la création et l'aménagement des points d'eau.
- Le bassin et vide, et ne peut pas servir de réserve incendie. Selon le SDIS, la réserve doit avoir une capacité d'un volume utile d'au moins 560 m3 utilisable en toutes circonstances par les engins incendie
- Le réseau d'eau potable vient se reprendre sur celui qui alimente le centre de stockage. Du fait du faible diamètre de la canalisation et de son éloignement du compteur, il n'est pas prouvé qu'il sera en mesure d'assurer la réalimentation en eau demandée par le SDIS.

La SCEA Les Nauds ne respecte donc pas l'article 2 du permis de construire du 23 septembre 2023 qui stipule : « Les prescriptions particulières édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne et reproduite en annexe-ci-jointe, et notamment la réalisation d'une réserve incendie, seront rigoureusement respectées. » Dans ses prescriptions, le SDIS stipule : « Informer le groupement prévision du SDIS de la réalisation des travaux afin d'effectuer un essai de mise en aspiration et de recenser le point d'eau. »



Plan de masse. Permis de construire.